



CP 114 : Vous travaillez comme ouvrier dans une briqueterie ? Votre salaire va augmenter !

E.R. : Johan Vandycke – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus chers (=indexation). De plus, votre salaire augmente également parce que nous en avons convenu avec les employeurs de votre secteur (=accord sectoriel). Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation?

Votre salaire augmentera le 1^{er} juillet.

A combien s'élève cette augmentation ?

L'augmentation s'élève à 0,5% (indexation) et 1,1% (accord sectoriel). Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention: il est possible que vous gagniez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie). Dans ce cas, votre salaire sera également augmenté !

Salaires horaires	
Classe	Salaire horaire
Classe 1	14,15
Classe 2	15,18
Classe 3	15,49
Classe 4	15,67
Classe 5	15,86
Classe 6	16,15
Classe 7	16,47
Classe 8	17,22

Primes d'équipes (par heure)	
Equipes du matin et de l'après-midi	0,71
Equipe de nuit	2,85
Autres systèmes	0,63

Job étudiants	
Salaire de référence	13,30
Etudiant jobiste: 1 ^{er} année civile	9,98
Etudiant jobiste: 2 ^{ième} année civile	10,64
Etudiant jobiste: 3 ^{ième} année civile	11,31
Etudiant jobiste: 4 ^{ième} en 5 ^{ième} année civile	11,97

S'affilier ?

